

BUGSTER®

Insecticide polyvalent contre rampants et volants.

Utilisation

Bugster est autorisé pour combattre les insectes volants et rampants: mouches, ténébrions, poux rouges, puces, araignées, guêpes, moustiques, mites, coléoptères, fourmis, cafards et puces.

Ce produit est destiné à un usage professionnel. Il peut être utilisé à l'intérieur et autour des bâtiments d'élevage (granges, étables, laiteries, salles de soins), dans des locaux domestiques, des hôpitaux (à l'exception des salles occupées), des usines, des hangars de stockage, des hôtels, des salles de restaurants, des bâtiments publics ou municipaux, des navires (mais pas en contact avec des denrées alimentaires non protégées), des abris de jardins, les garages, les voies, les sites d'enfouissement et contre les nids de guêpes.

Méthodes d'application

Lieu d'application :

Contre les insectes volants (ex : mouches) : appliquer Bugster sur les entourages de fenêtres, les chassis, les murs et les plafonds.

Contre les rampants (ex : ténébrions) : appliquer Bugster à la sortie des animaux et avant leur entrée sur la partie inférieure des murs (1m de hauteur) et une bande d'1m de large au sol le long des murs en insistant particulièrement sur la jonction entre le mur et le sol

Dosage :

Pulvérisation : Dans le cas d'une utilisation régulière : diluer 50 ml de Bugster dans 5 litres d'eau pour 100 m². Dans le cas d'infestations importantes (ou d'utilisation contre les guêpes), doubler la dose : diluer 100 ml dans 5 litres d'eau pour 100 m².

Nébulisation : diluer 25 ml de Bugster dans 500 ml d'eau pour traiter 1000 m³.

Thermonébulisation : diluer 25 ml de Bugster dans 1 L d'eau pour traiter 1000 m³.

Précautions d'emploi

Empêcher la pulvérisation d'entrer en contact avec des personnes, des animaux ou des plantes ornementales. Ne laissez pas les produits alimentaires ou leurs matières premières entrer en contact avec les surfaces traitées, sauf si elles ont été lavées à fond.

Classification : TP 18 - Soumis à la loi Egalim



COMPOSITION

10% m/m cyperméthrine (CAS 52315-07-8) • 2% m/m prallethrine (CAS 23031-36-9)

CIBLE

Insectes volants et rampants

USAGES AUTORISÉS

Professionnel

LIEUX D'UTILISATION

Locaux domestiques, bâtiments publics intérieur et autour des bâtiments d'élevage.

RÉFÉRENCE(S)

IN-CYP-25001 : Flacon de 500 ml
IN-CYP-25002 : Flacon de 1 l

ARMOSA SAS

209-217 Av de la République,
Parc de la croisée, B1-B2
93800 EPINAY SUR SEINE

T. 04.90.02.16.20

M. info-fr@armosa.eu W. www.armosa.eu

MAJLL0121

